Plan de mise en place de l'entreprise créative

1. ÉTUDE ET PLANIFICATION

- Analyse de marché : Identifier les besoins locaux, étudier la concurrence, définir ton positionnement.
- Définition des services : Conception graphique, Montage vidéo, Spot publicitaire, Photographie, Marketing digital.
- Business model : Créer des packs, fixer les tarifs, estimer les coûts.
- Nom, logo et slogan : Créer une identité visuelle forte.

2. STRUCTURATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

- Création légale : Choisir un statut juridique, enregistrer l'entreprise.
- Gestion administrative : Compte bancaire, comptabilité, modèles de contrats et factures.

3. MISE EN PLACE TECHNIQUE ET MATÉRIELLE

- Équipements : Ordinateur, logiciels (Adobe Suite, etc.), caméra, éclairage.
- Portfolio : Créer des exemples pour montrer ton savoir-faire.
- Site web : Créer une vitrine en ligne avec services, galerie et formulaire de contact.

4. COMMUNICATION ET LANCEMENT

- Réseaux sociaux : Créer des pages pro, publier régulièrement, lancer une campagne de pub.
- Communication locale : Flyers, affiches, cartes de visite, partenariats avec commerces locaux.

5. GESTION DES CLIENTS ET DES PROJETS

- Organisation : Utiliser des outils comme Trello, Notion.
- Relation client : Bon brief, respect des délais, obtenir des témoignages clients.

6. DÉVELOPPEMENT À MOYEN TERME

- Fidélisation : Offres d'abonnement, packs de services.
- Équipe : Recruter, former des freelances.
- Diversification : Créer des formations, vendre des templates, viser des clients plus importants.